

Le Maire précise que l'association des Maires de France a demandé une augmentation des indemnités qui a été acceptée. Il ne souhaite pas bénéficier du taux maximum malgré tout.

Il propose les taux suivants déterminés en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique :

- maire : 26,50 % au lieu de 28,5 %
- 1er adjoint : 10.60 % au lieu de 10.89 %
- conseillers municipaux délégués : 4.81 % (taux libre)

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Délégations du Conseil municipal au maire

Le Maire explique que le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Considérant l'intérêt de favoriser une bonne administration communale il est proposé au conseil municipal de confier au Maire les délégations suivantes :

1	D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2	De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; dans la limite de 250 € par droit unitaire ;
5	De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6	De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7	De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8	De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9	D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10	De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 € ;
11	De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
15	D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 € ;
16	D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, (<i>devant les tribunaux administratifs. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune</i>) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
17	De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
20	De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 150 000 € par année civile ;
24	D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
27	De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour des projets ne dépassant pas 150 000 euros.

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient de désigner les délégués de la commune pour siéger au SIVOS. Il propose les conseillers municipaux suivants :

Monique ALLÈGRE / Norbert PERRIN / Fabrice PRAVE / Maryline OGIER

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7. Désignation de deux représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité syndical du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme

Monsieur le Maire explique que la commune est membre Syndicat départemental d'Energies de la Drôme (Territoire d'énergie Drôme ou TE26), celui-ci sollicite la désignation de deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical.

Ce Comité est notamment composé des collèges du « Groupe A » correspondant aux communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupées sur un périmètre correspondant à celui des EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2026.

Après élection, -Monsieur Jean-Michel SIARD et Monsieur Norbert PERRIN représenteront la commune.

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

8. Désignation des représentants de la commune pour la gouvernance du Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement entre les communes de Roussas, Valaurie, Chantemerle-lès-Grignan, Réauville et Malataverne (SUDEA)

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient de désigner les représentants de la commune pour siéger au SUDEA.

Les candidats sont les suivants :

Représentant titulaire 1 Norbert PERRIN Représentant suppléant 1 Michael DE SMET
Représentant titulaire 2 Fabrice PRAVE Représentant suppléant 2 Landry FAUCON

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

9. Désignation des représentants aux commissions de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan (CCEPPG)

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient de désigner les représentants aux commissions de la CCEPPG.

Les candidats pour les différentes commissions sont les suivants :

	Titulaire	Suppléant
Finances et Mutualisation	Dominique CHESNEAU	Monique ALLÈGRE
Tourisme et Attractivité	Michael DE SMET	Maryline OGIER
Développement Économique	Jean-Michel SIARD	Michael DE SMET
Aménagement et Cohérence Territoriale	Jean-Michel SIARD	Monique ALLÈGRE
Développement durable	Fabrice PRAVE	Dominique CHESNEAU
Enfance, Jeunesse, Solidarité	Monique ALLÈGRE	Nathalie BERNARD

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

10. Désignation des représentants des Collectivités membres de l'Agence France Locale

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de l'Agence France Locale et au vu des dernières élections municipales, il convient désigner un suppléant et un titulaire de la commune pour siéger aux instances de l'AFL.

Il est proposé
Représentant titulaire Dominique CHESNEAU Représentant suppléant Norbert PERRIN

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

11. Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient de désigner le délégué des élus et le délégué des agents représentant la commune au CNAS.

Il propose : pour le délégué des élus, madame Monique ALLEGRE, pour le délégué des agents, madame Laëtitia AYME.

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

12. Election des membres des commissions municipales 2026/2032

Monsieur le Maire propose de compléter le tableau des commissions municipales aux élus. Chacun se positionne.

	FINANCES	TRAVAUX	URBANISME
	Budgets, subventions,...	Voirie/EP/cimetière/bois/eau pluviale... EAU / ASSAINISSEMENT	PLU, instruction des dossiers avec ADS, bâtiments communaux...
Président	Norbert PERRIN	Norbert PERRIN	Norbert PERRIN
Responsable	Dominique CHESNEAU	Michael DE SMET	Jean-Michel SIARD
Membres	Monique ALLÈGRE	Landry FAUCON	Maryline OGIER
	Michael DE SMET	Dominique CHESNEAU	Dominique CHESNEAU

	ÉDUCATION	ANIMATION	PATRIMOINE / TOURISME
	RPI	Associations, cérémonies, fêtes, expos, concerts...	Valorisation du patrimoine naturel et bâti de Réauville, lien avec OT
Président	Norbert PERRIN	Norbert PERRIN	Norbert PERRIN
Responsable	Monique ALLÈGRE	Monique ALLÈGRE	Fabrice PRAVE
Membres	Laure BOUDON	Laure BOUDON	Michael DE SMET
	Nathalie BERNARD	Fabrice PRAVE	Landry FAUCON
	Fabrice PRAVE	Dominique CHESNEAU	
		Nathalie BERNARD	

	RISQUES NATURELS et TECHNOLOGIQUES - SÉCURITÉ	COMMUNICATION
	Calamités naturelles (<i>tempête, neige, ambroisie...</i>), plan ORSEC, sécurité de la commune...	Bulletin municipal, affichage, site internet, articles journaux...
Président	Norbert PERRIN	Norbert PERRIN
Responsable	Landry FAUCON	Emilie GILABERT-MUNOZ
Membres	Jean-Michel SIARD	Fabrice PRAVE
	Maryline OGIER	Monique ALLÈGRE

	APPELS D'OFFRES	
Membres	Titulaires	Suppléants
	Jean-Michel SIARD	Fabrice PRAVE
	Monique ALLÈGRE	Dominique CHESNEAU
	Norbert PERRIN	

COMMISSION ACTION SOCIALE (ELUS)		
Membres	Titulaires	Suppléants
	Monique ALLÈGRE	Fabrice PRAVE
	Norbert PERRIN	Laure BOUDON
	Maryline OGIER	

Monsieur le Maire précise qu'il a constitué des pochettes de travail pour chaque commission afin de faciliter la prise en charge des dossiers en cours.

VOTE : 9 + 2 p POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Monsieur le Maire rappelle au public les règles de tenue d'une séance de Conseil municipal.

Jardins communaux :

Le Maire rappelle que les jardins communaux sont composés de 8 parcelles dont 2 non attribuées. Il propose de revoir le règlement et la distribution de l'eau en commission des travaux.

Voirie :

Il est proposé aux nouveaux élus de faire le tour des chemins communaux avec l'agent technique. Pour le local du coworking de la Grand'Rue, le locataire demande l'achat de petit matériel.

Nouvelle mairie :

La pose du carrelage en travertin a commencé à l'étage et embellit l'espace.

Visite des locaux communaux :

Il est proposé de visiter la nouvelle mairie aux élus, le mercredi après-midi jusqu'à la fin mai.

Comité fleurissement :

Il est proposé de créer un comité de fleurissement du village sur le modèle de celui pour les illuminations. Il serait constitué d'habitants du village sous la directive d'un élu.

Auberge des Lauriers :

Pendant l'été 2026, la gérante va organiser des soirées dansantes jusqu'à minuit. Le Maire propose de demander le planning des animations.

Drôme à cheval :

Cet événement aura lieu à Réauville le 26 avril prochain, il était initialement prévu en septembre 2025.

Une centaine de cavaliers seront présents dès 9h sur les terrains de madame MEYER.

Le Maire demande de couper l'herbe et de prévenir l'association EPR pour enlever les moutons.

L'association la Drôme à cheval gère tout, l'eau, la réception des cavaliers.

Les crottins seront mis en tas à la fin de la journée à destination des réauvillois. Chacun pourra venir se servir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Emilie GILABERT-MUNOZ,
Secrétaire de séance

